

CONDITIONS GENERALES (CGV) Type de licence agrosolution

1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) s'appliquent à toutes les relations commerciales (également futures) entre smartfarm - Type de licence agrosolution - et chaque preneur de licence. D'autres conditions générales ne sont pas applicables et sont exclues.
2. Tous les prix s'entendent en francs suisses, TVA légale éventuelle en sus. Les prix en vigueur par licence agrosolution sont visibles sur www.smartfarm.ch et font foi. D'éventuelles adaptations de prix sont possibles à tout moment pour la licence suivante. La facturation est effectuée par agrosolution 30 jours avant l'expiration d'une licence valide. Si, après réception du rappel, le montant de la facture impayée n'est pas réglé dans un délai de 20 jours, certaines fonctions de l'application seront désactivées par le fournisseur. La facturation est effectuée chaque année par agrosolution.
3. En s'enregistrant chez smartfarm, l'utilisateur n'acquiert que le droit d'utiliser lui-même les offres, services et informations. Toute transmission à des tiers, reproduction ou autre mise à disposition non autorisée par écrit est interdite. La seule exception est la fonction « Donner des données à quelqu'un ». L'utilisateur enregistré peut y autoriser l'accès à des personnes externes. Il peut également interdire l'accès à tout moment. Tous les droits restent chez le fournisseur. En cliquant sur le bouton de confirmation correspondant, les CGV actuelles de smartfarm sont considérées comme acceptées par l'utilisateur. Un mail d'information avec les dernières nouveautés peut être envoyé plusieurs fois par an à l'adresse e-mail indiquée lors de l'enregistrement.
4. En créant un lien vers un site web, smartfarm n'assume aucune responsabilité quant au contenu de ce site. Nous ne pouvons pas contrôler le contenu et la disponibilité de ces sites et n'assumons donc aucune responsabilité. Smartfarm est une application basée sur le web. L'accès fonctionne donc directement au sein d'un navigateur Internet courant. Pour pouvoir travailler dans smartfarm, un accès à Internet est indispensable.
5. L'utilisateur est tenu de garder ses données d'accès secrètes et de ne pas les communiquer ou les rendre accessibles à des tiers.
6. Lors de l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires ou d'autres produits, machines et procédés, respectez toujours les consignes du fabricant, les bases légales actuellement en vigueur pour votre exploitation et vérifiez les calculs et les évaluations avec les autorités compétentes ou un conseiller compétent.
7. Toutes les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. En raison de l'évolution constante de la situation juridique et d'une multitude d'influences, smartfarm ne peut pas garantir l'actualité et l'exactitude des indications, données de base, évaluations ou recommandations.
8. Smartfarm exclut toute responsabilité pour les décisions et leurs conséquences basées sur des informations que vous avez obtenues de smartfarm ou par l'utilisation des applications. Toute responsabilité est également exclue en cas de dommages indirects, consécutifs, fortuits ou tardifs.
9. Il est strictement interdit au client d'utiliser smartfarm pour enregistrer des données au contenu illicite ou contraire au site ou de permettre une telle utilisation par des tiers. En cas d'omission, le client est responsable vis-à-vis de smartfarm et de modan software AG de tous les frais occasionnés à ces personnes/entreprises en raison de l'utilisation illégale ou contraire au contrat de smartfarm par le client, comme en particulier, mais pas exclusivement, les frais occasionnés par le recours à des tiers (y compris les autorités) ainsi que les frais de poursuite judiciaire, d'avocat ou de tribunal.
10. La disponibilité des applications smartfarm peut être temporairement limitée en raison de travaux de maintenance ou pour d'autres raisons. Nous nous efforçons de limiter les inconvénients au maximum. De telles perturbations ne donnent lieu à aucun droit vis-à-vis de smartfarm.
11. Nous améliorons constamment notre offre, le guidage de l'utilisateur et les caractéristiques de l'application afin de mieux répondre à vos besoins. L'étendue des fonctions, la conception des pages et les contenus représentés peuvent donc être modifiés à tout moment sans préavis.
12. Le support est assuré par agrosolution. Agrosolution concernée veille à ce qu'elle soit joignable par téléphone pendant les heures d'ouverture habituelles des bureaux. Les réponses aux courriels sont données dans les deux jours ouvrables. Seuls les collaborateurs d'agrosolution ont accès à vos données afin de pouvoir vous aider facilement et à tout moment. Les collaborateurs ont signé une déclaration selon laquelle ils peuvent consulter leurs données à des fins d'assistance.

13. L'élaboration du logiciel smartfarm pour qu'il fonctionne toujours sans erreur, quelle que soit la configuration du matériel ou du logiciel, avec n'importe quel navigateur ou smartphone et dans n'importe quel environnement, représente un effort disproportionné. Le contrat se réfère donc à un logiciel/application qui fonctionne en principe conformément à la description.
14. Nous nous réservons le droit de mettre fin sans délai à la relation commerciale en cas de violation des présentes CGV ou d'utilisation non conforme.
15. Smartfarm effectue la maintenance des produits et des modifications à sa propre discrétion. Il n'existe aucun droit automatique à l'actualisation ou à la modification gratuite de l'offre.
16. La durée minimale d'une licence est de douze mois. La seule exception concerne la première licence gratuite, qui a une durée de validité de 6 mois. La licence se prolonge automatiquement de douze mois supplémentaires si le montant dû pour la nouvelle licence annuelle a été réglé dans les délais. Une résiliation de la licence peut avoir lieu à tout moment et prend effet à la fin de la licence en cours.
17. Les frais de licence sont payables annuellement, sauf indication contraire. En cas de retard de paiement, agrosolution se réserve le droit de bloquer certaines fonctions de l'application. L'application ne sera à nouveau pleinement opérationnelle que lorsque le montant dû aura été réglé. La demande de paiement est envoyée par courriel. Le paiement doit être effectué par voie électronique.
18. Droit de révocation : il n'existe pas de droit de révocation, puisque smartfarm est disponible gratuitement pendant les 6 premiers mois et ne se transforme en licence payante qu'à l'issue d'une période d'au moins 6 mois.
19. Prime d'intermédiaire : une personne bénéficiaire doit être enregistrée auprès de smartfarm ou avoir conclu un contrat d'intermédiaire avec smartfarm. En cas de placement réussi d'un client (le nouveau client a payé les frais de la première licence), la commission communiquée à l'avance est déduite de la facture annuelle suivante de l'intermédiaire. Si le montant de la commission dépasse les frais de licence annuels, le solde est versé à l'intermédiaire. Chaque client ne peut être placé qu'une seule fois.
20. Les présentes conditions générales s'appliquent également à l'utilisation de smartphones et de tablettes.
21. La transmission des données est cryptée et nous utilisons les normes les plus récentes pour garantir la sécurité de vos données.
22. Le lieu d'exécution est Zollikofen et le for juridique correspondant est le tribunal d'arrondissement de Berne-Mittelland compétent pour le lieu d'exécution.
23. Seul le droit suisse est applicable.
24. Clause salvatrice : si certaines dispositions du présent contrat devaient être inefficaces ou inapplicables, ou le devenir après la conclusion du contrat, la validité du reste du contrat n'en serait pas affectée. La disposition invalide ou inexécutable doit être remplacée par une disposition valide et exécutable dont les effets se rapprochent le plus de l'objectif économique que les parties contractantes poursuivaient avec la disposition invalide ou inexécutable. Les dispositions susmentionnées s'appliquent par analogie au cas où le contrat s'avérerait incomplet.

Zollikofen, le 15 avril 2026